

Afin de vivre le mieux possible tous ensemble, certaines règles sont à respecter. Si nous faisons tous un effort, la vie à l'école sera plus simple et plus agréable.

Tout d'abord, il est important d'utiliser les principes de politesse : **Bonjour, merci, s'il vous plaît, au revoir, pardon.**

Le mot-clé qui doit caractériser notre comportement est le **RESPECT** :

- Je suis poli(e) envers tous les adultes et les enfants de l'école.
- Je respecte les locaux, mis à ma disposition.
- Je suis ponctuel(le) dans les horaires (8h25 et 13h25).
- Je respecte les différentes chartes (Classe, temps de récré, temps de midi, garderies).

❖ **Le respect des toilettes**

- Je garde mon environnement propre.
- Je respecte l'intimité des autres et la mienne.
- Je m'essuie, je mets le papier dans la cuvette et je tire la chasse.

❖ **Le respect dans les couloirs :**

- Je chuchote.
- Je me déplace toujours calmement dans les couloirs.
- Je range mon manteau au porte-manteaux, le bonnet dans la manche et les gants dans la poche.
- Je suis prudent pour moi-même et les autres.

❖ **Le respect dans la cour**

- Je respecte les zones : je réaliser l'activité liée à la zone.
- Je quitte la cour de récréation avec autorisation d'un adulte. (Récupérer une balle)
- Je fais de bons gestes et je dis des paroles aimables aux autres.
- Je range chaque chose à sa place.
- Je ne jette rien à travers les treillis du terrain de football.
- Lorsqu'il pleut, je reste sous le préau, sans courir.
- Je me mets en rang dès que ça sonne et je rentre avec mon enseignant à la 2^{ème} sonnerie.

❖ Le respect à la garderie

- Je suis poli.e avec les accueillantes et les autres enfants.
- Je prends soin du matériel.
- Je reste toujours à vue de l'accueillante.
- Je chuchote.

❖ Le respect au réfectoire

- Dès la sonnerie, je me mets en rang dans le calme pour descendre au réfectoire.
- Les moments passés au réfectoire se font dans le SILENCE.
- Je complète les tables déjà occupées.
- Je suis correctement assis sur ma chaise.
- Je chuchote.
- Je parle poliment à mes amis et à l'adulte.
- Je mange en utilisant mes couverts.
- Je lève la main si j'ai besoin d'un service (d'être resservi, d'aller aux toilettes, d'avoir de l'eau, ...)

❖ Divers

- Si j'arrive à l'école avant 8h00, je me rends à la garderie, accompagné par mes parents ou seul (en fonction de l'âge). Je ne suis pas autorisé à rester sur le parking ou dans la cour.
- **Pour les enfants qui rentrent manger à la maison à midi :**
 - o J'attends un enseignant en dessous du préau. Je me dirige avec lui vers la sortie.
 - o Si je sors par la rue Croix-Le-Maire, j'attends sous la cloche et je suis Mr Gilles.
 - o Si je sors par le terrain de foot, j'attends sous la cloche et je suis Mme Camille.
- **A la sortie des classes (15h30 les lundis, mardis, jeudis, vendredis et 12h10 les mercredis) :**
 - o Je reste en rang derrière mon enseignant et je me dirige **avec mon cartable**, vers ma zone de rang, sur le terrain de foot.
 - Si mon enseignant voit mon parent, il m'autorise à le rejoindre. Je ne suis pas autorisé.e à attendre mes parents sur le parking, seul ou avec ma fratrie.
 - Si j'ai l'autorisation parentale de rentrer seul.e à la maison, j'attends l'accord de mon enseignant.e pour quitter l'école.
 - Si je vais à la garderie, je m'y rends avec mon enseignant.e
- Je n'apporte à l'école ni objet, ni jeu de valeur, ni GSM. Le GSM est interdit. Voir point 3 dans notre Règlement d'Ordre Intérieur.
- Le parterre d'arbustes n'est pas un endroit de jeu. Je veille à le respecter sans arracher de branches ou de feuilles.
- Je ne dérange pas madame la directrice si je ne suis pas autorisé(e) par un enseignant ou un surveillant à me rendre dans son bureau.

❖ Sanctions

Un système de sanctions est établi selon le tableau de la page suivante.

Si je commets un fait grave indiqué dans le diagramme page 6, j'atteins directement un palier et je suis sanctionné.e.

Ce document peut être complété par tous les intervenants de l'école.

Informations destinées particulièrement aux parents

- Il est interdit de fumer dans tous les lieux publics et à moins de 10 mètres de l'enceinte de l'école.
- Les animaux ne sont pas acceptés dans l'enceinte de l'école.
- Votre enfant doit être dans la cour à 8h25 et à 13h25.

Le parking de devant (rue Croix-le-Maire) est réservé aux enseignants UNIQUEMENT, même pour déposer ou récupérer votre enfant.

Si vous désirez le faire, le parking du côté de la piscine est sécurisé et spacieux.

Il est interdit de se garer sur les trottoirs d'accès à l'école ou à tout autre endroit qui gêne les piétons.

Il est interdit de se garer en double file afin de ne pas gêner la sortie d'autres véhicules et de permettre le passage de véhicules de secours si besoin.

Les règles du code de la route sont applicables sur le parking de notre école.

S'il n'y a plus de place sur le parking en haut, la commune met à disposition un vaste parking en bas.

- Pour respecter le travail en classe, **merci d'attendre vos enfants aux grilles et non dans la cour. Si vous souhaitez rencontrer un enseignant, merci de prendre rendez-vous via le journal de classe.**
- La direction et les enseignants s'accordent le droit d'interdire l'utilisation de « jeux à la mode » : cartes Pokemon, toupie...
- Le journal de classe doit être consulté chaque jour.
- Toute absence doit être renseignée par un appel à la direction avant 9h et, ensuite, par un justificatif à remettre au titulaire via le formulaire distribué à votre enfant en début d'année.
- A partir de 3 jours d'absence un certificat médical est nécessaire (M3 à P6).
- Les repas peuvent être décommandés la veille pour le lendemain. Il n'est pas possible d'annuler un repas le jour-même. Vous avez la possibilité de venir récupérer la portion de votre enfant en vous rendant à la cantine à midi avec un récipient.
- Votre enfant ne peut amener aucun objet de valeur à l'école. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de casse.
- Lors d'un conflit entre élèves, les parents ne peuvent interpellier, voire menacer un enfant.
- Si votre enfant se sent en difficulté dans sa relation avec un condisciple, contactez les enseignants et/ou la direction.
- Le Pouvoir Organisateur ou la directrice de l'école se réserve le droit de porter plainte pour tout propos diffamatoire sur les réseaux sociaux, que ce soit envers un membre du personnel (enseignant ou autre), envers les choix pédagogiques ou éducatifs mis en place par l'équipe.

Les enseignants et la direction de l'école LES SOURCES

Signature de l'élève et de ses parents :

	Date	Les faits	Signatures
1	.../.../...		
	.../.../...		
	.../.../...		

Sanction :

Contact avec les parents + sanction adaptée en fonction du cycle dans lequel se trouve l'enfant.

	Date	Les faits	Signatures
2	.../.../...		
	.../.../...		
	.../.../...		

Sanction :

Convocation des parents + retenue d'une heure + sanction adaptée en fonction du cycle dans lequel se trouve l'enfant.

	Date	Les faits	Signatures
3	.../.../...	=	
	.../.../...		
	.../.../...		

Sanction :

Convocation des parents + renvoi d'un jour + travail à réaliser le jour du renvoi adapté en fonction du cycle dans lequel se trouve l'enfant.

	Date	Les faits	Signatures des différents intervenants
4	.../.../...		
	.../.../...		
	.../.../...		

Sanction :

Convocation des parents + renvoi de 3 jours + travail à réaliser les jours de renvoi adapté en fonction du cycle dans lequel se trouve l'enfant.

Sanctions suivantes : Exclusion provisoire puis exclusion définitive.

Remarque : L'équipe éducative se réserve le droit de refuser la participation d'un enfant à des activités culturelles ou sportives (Excursion, séjour avec nuitée, ...)

